



Bloquer une demande de nationalité française

Par **candra91**, le **20/05/2015** à **13:24**

bonjour, est ce que je peux bloquer la demande de la nationalité française de mon mari auprès de la préfecture, on a 5 de mariage, il a obtenu son titre de séjour de 10 ans par notre mariage, j'ai fait toutes les démarches pour lui, pour qu'il ait une situation stable formation, travail, je commence dès le début de notre mariage à avoir du doute sur lui, un comportement bizarre, il ne sort jamais avec moi, ni chez ma famille, ni les vacances ni pour faire les courses, il va tout seul chez sa famille en Algérie, il ne me laisse jamais parler avec sa famille, sa famille ne vient pas chez moi car c'est lui qui décide ça, son téléphone portable tout le temps silencieux, je n'ai, même ps le droit de le voir ou le toucher, il passe des heures avec son portable aux toilettes dans la salle de bain et quand je lui parle de ça il s'énervé et ça lui plait pas le portable avec code c'est très dur pour moi de vivre une situation pareil je ne sens aucune complicité avec lui, et là il me fait du chantage pour obtenir sa nationalité, si je ne lui donne pas tel ou tel papier pour ses démarches il me refuse tous, je sens qu'il est avec moi pendant cinq ans rien que pour obtenir la nationalité française car dans la constitution de ce dossier il faut 5 ans de vie commun pour l'obtenir, il a gacher toute ma vie, il abrisé mes sentiments car je sens que c'est mariage d'affaire et non pas par amour je ne veux pas qu'il obtienne, aidez moi est je peux faire quelque chose pour ça j'attend vos réponse merci par avance pour vos réponse

Par **domat**, le **20/05/2015** à **17:32**

bjr,
dans une telle situation, vous auriez du envisager le divorce avant d'attendre les 5 ans de mariage.
je vous conseille de contacter un avocat pour préparer votre séparation et le divorce.
dans le même temps vous faites un courrier à votre préfecture pour expliquer votre situation mais tant que la vie commune subsiste, il est difficile de lui reprocher quoique ce soit.
cdt

Par **Sri**, le **20/05/2015** à **18:31**

Bonjour sœur,

Il est très triste d'entendre parler de votre situation. Ne vous inquiétez pas, la nationalité peut être bloquée ou révoquée. Prenez soin de vous. Bonne chance :)

Par **domat**, le **20/05/2015** à **19:22**

si le mari remplit les conditions pour avoir la nationalité française par mariage, il faudra des arguments (violence conjugales par exemple) pour que l'administration française refuse de donner la nationalité française à cet homme.